



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 34200

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la levée de l'embargo européen sur la viande bovine britannique, effective depuis le 1er août dernier. Considérant, d'une part, que les mesures d'étiquetage indiquant l'origine géographique de la viande ne seront obligatoires qu'à partir de janvier 2000 et, d'autre part, que la traçabilité des produits n'est pas encore garantie de manière satisfaisante, les consommateurs peuvent légitimement être inquiets. Il demande au Gouvernement les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour les rassurer et permettre aux ménages français d'effectuer leurs achats de viande de manière éclairée et sûre.

Texte de la réponse

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments ayant considéré, au vu des données et expertises scientifiques les plus récentes, que toutes les garanties ne sont pas réunies pour la levée de l'embargo sur la viande bovine britannique, le Gouvernement a décidé de surseoir à cette levée. En conséquence, les viandes bovines originaires de Grande-Bretagne ne peuvent être mises sur le marché français. Seul leur transit vers un autre Etat, sans rupture de charge et dans un véhicule scellé, est autorisé. Les conditions de contrôle sont très strictes. Ces produits doivent, en particulier, être accompagnés d'un document qui doit être remis aux autorités douanières à l'entrée en France, attestant qu'ils ne sont pas destinés au marché français et précisant les nom et adresse de l'expéditeur et du destinataire, ainsi que l'itinéraire emprunté et le point de sortie du territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34200

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 1999, page 5110

Réponse publiée le : 29 novembre 1999, page 6815